

NOTRE INDEX D'ÉGALITÉ FEMME-HOMME 2025 : 99/100

Conformément aux dispositions des articles L1142-8 et D1142-5 du code du travail, nous avons procédé au calcul de l'index de l'égalité Femmes-Hommes au sein de notre association APIE, sur la période de référence 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les résultats obtenus par indicateur sont les suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes : 39/40
- L'écart de répartition des augmentations individuelles : 35/35
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : non calculable, car aucun retour de congé maternité sur la période de référence.
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

Au-delà des chiffres, cet exercice témoigne de notre volonté de promouvoir l'égalité entre les genres, l'équité dans l'accès aux responsabilités et la lutte contre toute forme de discrimination. La diversité est une richesse que nous cultivons et qui nous fait grandir !



Cofinancé par
l'Union
européenne

Association Professionnelle d'Insertion par l'Economique

3 boulevard Paul Leferme – 44600 SAINT NAZAIRE

Tél. 02 40 66 12 01

Adresse mail : contact@apie44.fr

Association Loi 1901 – SIRET 339 586 307 00052 – APE 8899 B

Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE+ 2021-2027